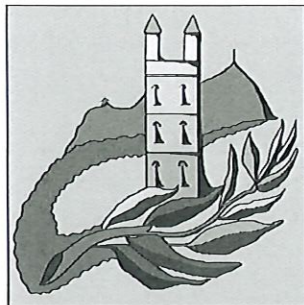


M A I R I E



CORNEILLA DE LA RIVIERE

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA DE LA RIVIERE

ARRÊTÉ PROVISOIRE

REGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT
45 RUE DU RUISSEAU

AT 2026-062

Madame le Maire de la commune de CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 411-8 et R 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

Considérant la demande reçue le 26/06/2026 formulée par EAU AGGLO – AVENUE DU LANGUEDOC 66000 PERPIGNAN en vue de réaliser des travaux souterrains sous la chaussée : création de branchement eau potable et eaux usées ;

Considérant que les rues impactées par ces travaux nécessitent une réglementation de la circulation et du stationnement et pour assurer la sécurité de tous les usagers, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Du 29/06/2026 au 10/07/2026 durant toute la durée des travaux, au niveau du 45 rue du ruisseau

- **le stationnement sera interdit** sur la portion de voie comprise entre le N° 43 rue du ruisseau et le N° 47 rue du ruisseau.
- la chaussée sera rétrécie et la circulation alternée.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par le pétitionnaire sous la surveillance de la Mairie.

ARTICLE 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, le Commandant du groupement de Gendarmerie de Millas chacun en ce qui le concerne sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et s. du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Corneilla-de-la-Rivière, le 30 juin 2026

**Madame le Maire
Aurélie ESCODA**

